

Octobre 2009

Choix des cabinets d'avocats par une Direction Juridique

Je viens de rencontrer un Directeur Juridique d'un groupe du CAC 40 coté en charge du département M&A, j'ai pensé que ses réflexions sur le choix des cabinets d'avocats que j'ai résumées ci-après pourraient être intéressantes à partager :

1^{ère} observation :

§ Nous avons l'habitude de travailler avec certains cabinets. Si ces cabinets n'ont pas démerités, nous les réutilisons le plus naturellement.

2^{ème} observation :

§ Certains choix de cabinets et/ou d'avocats sont imposés par la Direction Générale dans ses différentes composantes.

3^{ème} observation :

§ D'une façon générale, La Direction Juridique est très sollicitée par les avocats qui souhaitent venir se présenter. C'est normal et cela ne nous pose pas de problème.

§ Nous avons toujours besoin d'une liste de cabinets en réserve, ne serait-ce que pour la gestion des conflits d'intérêt.

§ Plus on voit les avocats plus on risque de penser à eux ...

4^{ème} observation :

§ Les cabinets et/ou les avocats ont plus de chances d'être choisis s'il y a l'affichage de compétences particulières.

5^{ème} observation :

§ La Direction Juridique aura tendance à essayer un nouveau cabinet si le dossier n'est pas stratégique / visible.

6^{ème} observation :

§ En outre, dans un groupe décentralisé, il y a en fait de nombreux points d'entrée pour les avocats (filiales, branches ...).

7^{ème} observation :

§ La variable prix est de plus en plus essentielle. Moins pour les opérations dites stratégiques mais elles sont moins nombreuses depuis la crise.

8^{ème} observation :

§ La qualité des écrits est essentielle. Plus les « marks up » de la Direction Juridique sur les documents échangés sont importants plus cela révèle un problème.

9^{ème} observation :

§ Les cabinets d'avocats sont également une variable d'ajustement de la Direction Juridique en cas de surcharge de travail.